

NOMBRE	DE	MEMBRES
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LAMORLAYE

Séance du **15 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux.....
Et le quinze décembre.....
à vingt heures.....le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel
de ses séances, sous la présidence de M. MOULA Nicolas – Maire

N°50

Date de convocation
8 décembre 2022

Date affichage
23 décembre 2022

PRESENTS : M. MOULA N., M. FRANTZ S., Mme KLOECKNER C., Mme CARON V., M. GURDALA J-N., Mme CHANI Y., M. BARBIER J-M., M. FACQ J-M., M. MARCHAL J-M., M. TSCHANHENZ R., Mme WILLI F., Mme PENING B., Mme PALANIAYE D., Mme GAUTIER A., M. NADIM F., M. HERBLOT D., M. BEN GHOUZI P-Y., Mme ERNAULT E., M. RENARD E., Mme GOULET C.

ABSENTS REPRESENTÉS :

M. GOUJARD A. par Mme GAUTIER A.
Mme DESMETZ C. par M. FRANTZ S.
M. ROUX M. par M. FACQ J-M.
Mme PAUL G. par Mme KLOECKNER C.
Mme HARDY A-L. par Mme CHANI Y.
M. AGOSTINI L. par M. BARBIER J-M.
Mme DELEPIERE S. par Mme CARON V.
Mme WOLF A-S. par Mme PENING B.
M. HENRIQUET S. par M. MOULA N.

ABSENTS : ---

Secrétaire de séance : Mme Yasmine CHANI

OBJET : Attribution marché public restauration scolaire

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L2121-29 et L2122-22,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération n°28 du 25 mai 2020 portant délégations données au Maire dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT,

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 16 novembre 2022,

Le marché de restauration scolaire arrive à échéance le 31 décembre 2022.

La commune a lancé un appel d'offres pour conclure un nouveau marché public relatif la confection de repas en liaison chaude à partir de la cuisine centrale de la commune de LAMORLAYE ainsi que la livraison d'une partie de ces repas dans les différentes cuisines satellites de la commune.

L'avis de marché a été publié le 21 juin 2022 sur le profil acheteur de la commune, *achatpublic.com*. La date limite de réception des plis était fixée au 29 juillet 2022 à 12h00.

A l'issue de la période de consultation trois offres ont été reçues. Ces dernières ont été soumises à l'avis de la commission d'appel d'offres (CAO).

Conformément au code de la commande publique, la CAO, réunie le 16 novembre 2022, a décidé, à l'unanimité des membres présents, d'attribuer le marché public précité à la société SODEXO éducation et services, moyennant les conditions issues de son offre.

Le procès-verbal de la CAO figure en annexe de la présente délibération.

Compte tenu de tout ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le marché public susvisé, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres et à assurer le suivi de l'exécution des prestations objet de ce marché public.

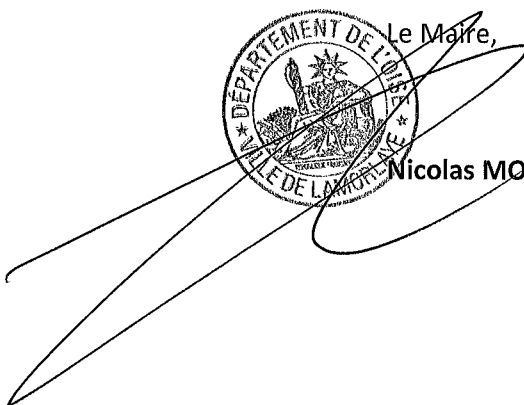
Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché public susvisé, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres et à assurer le suivi de l'exécution des prestations objet de ce marché public.

ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS,
POUR COPIE CONFORME.

Le Maire,

Nicolas MOULA

